



PerKu en herbe

Concours de Vibraphone

Duo Flûte traversière et percussion

Bulletin d'inscription

à renvoyer avant le 3 mars 2013
rempli, signé, validé, accompagné du règlement
et du certificat de l'établissement à :
CRR du Grand Nancy,
à l'attention de Mme Laurence Brygo, directrice adjointe
1 rue du Maréchal Ney
C.O. n°36 - 54035 Nancy cedex

règlement à l'ordre de P.A.S. France
Virement : IBAN = FR76 1820 6002 4945 4600 3300 190
Identifiant Banque : AGRIFRPP882

Nom _____ Prénom _____

Date de naissance _____

Adresse _____

Code Postal _____ Ville _____

Téléphone _____ / _____

E-mail _____

Représentant légal _____

Adresse _____

Établissement. fréquenté _____

Nom du professeur _____

Catégorie : (rayer la mention inutile si nécessaire)

Vibraphone

Duo Flûte traversière et percussion

Règlement du droit d'inscription (20 €)
à l'ordre de P.A.S. France
chèque joint/virement (joindre justificatif)

Oeuvre choisie par le candidat
(voir programme au verso)

Finale Auteur : _____

Titre : _____

Signature
(du représentant légal du candidat)

Cachet de l'établissement



PerKu en herbe

Concours de Vibraphone

Duo Flûte traversière et percussion

Dans le but de favoriser les rencontres et les échanges entre jeunes musiciens, professeurs, familles et public, d'encourager la découverte et le développement du répertoire pédagogique et de promouvoir les instruments de percussion, P.A.S France organise, à l'occasion du festival Nancy Percute, un concours instrumental pour les jeunes musiciens de moins de 16 ans : PerKu en Herbe.

Ce concours permettra à chaque instrumentiste "en herbe" de connaître la joie d'une rencontre musicale fraternelle, mais aussi de se mesurer amicalement à d'autres talents de son âge sous l'oeil et l'oreille de pédagogues et de spécialistes de l'instrument.

Les meilleurs jeunes artistes se verront récompensés grâce la générosité de la Percussive Arts Society et de différents partenaires. Pour l'année 2014, est consacrée au xylophone, au vibraphone et au duo flûte traversière et percussion.

Le Jury

Le jury est composé de professeurs de percussion et de directeurs de conservatoires

Jean-Philippe Navarre	Directeur du CRR du Grand Nancy
Laurence Brygo	Directrice adjointe du CRR du Grand Nancy
Frédéric Macarez	Professeur au CRR de Paris, timbalier solo de l'Orchestre de Paris
Emmanuel Séjourné	Professeur au CRR et à l'académie supérieure de musique de Strasbourg
Eric Sammut	Professeur au CRR de Paris, soliste Orchestre de Paris
Claudia Pereira	Professeur au Conservatoire Claude Debussy de Paris 17ème
Frédéric Schoenhentz-Kzink	Professeur au CRR de Metz

Prix et récompenses

d'une valeur de 1000 € offerts par
Percussive Arts Society et les partenaires du Concours

Directeur du Concours : Frédéric Macarez

A l'occasion du festival

Nancy Percute

PAS France organise

PerKu en herbe

Concours de Vibraphone et
Duo flûte traversière et percussion
pour jeunes musiciens de 8 à 16 ans



**Dimanche 30 mars
2014**

**Conservatoire à Rayonnement
Régional du Grand Nancy**

Informations :
www.perkuenherbe.com

**PERCUSSIVE
ARTS SOCIETY**



GrandNancy
COMMUNAUTÉ URBAINE & HUMAINE



Catégorie Vibraphone

1ère épreuve : Qualification

Oeuvre imposée : Emmanuel SEJOURNE : *Chamade*
extr. 19 études pour vibraphone (éd. Leduc)

2ème épreuve : Finale

Oeuvre imposée pour l'épreuve de qualification
et

Une oeuvre au choix pour vibraphone solo dans la liste des oeuvres
ci-dessous (durée : 2 min à 3 min.)

.Franck DENTRESANGLE : une pièce au choix dans
5 études pour vibraphone vol.1
(éd. Allfonce Production)

.Ruud WIENER : une pièce au choix dans
6 Solos for vibraphone vol.2
(éd. Rawi percussion publications)

.Emmanuel SEJOURNE : *Lila* dans *Bee et Lila* (éd. Henry Lemoine)

.David FRIEDMAN : *Mirror from another*
extrait de *Mirror from another* (éd. Alfred Music Publishing)

.Jean-Michel DAVIS : *Crystal Silence*
extrait 10 études pour vibraphone jazz (éd. Salabert)

.Une oeuvre originale pour vibraphone solo de difficulté et de durée
équivalente aux oeuvres ci-dessus.

Catégorie Duo Flûte traversière - percussion

1ère épreuve : Qualification

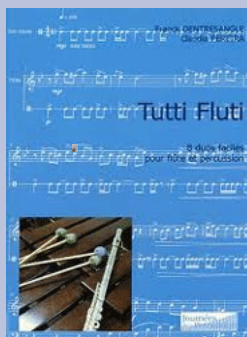
Oeuvre au choix dans le recueil Tutti Fluti
8 duos faciles pour flûte et percussion (éd. journée de la percussion)

2ème épreuve : Finale

Oeuvre choisie pour l'épreuve de qualification
et

Une oeuvre au choix pour flûte traversière et percussion
(durée : 1 min 30 sec à 3 min.)

Tutti Fluti



Journées
de la Percussion

Produit par Journées de la Percussion, *Tutti Fluti* est un recueil de huit duos faciles pour flûte traversière et percussion, en majorité inspirés par les musiques sud-américaines qui présente un double intérêt musical et pédagogique. Outre l'intérêt que lui procure l'étude de sa propre partie dans le but d'en surmonter les difficultés et donc de progresser, ces morceaux donneront à chaque instrumentiste l'occasion de découvrir la pratique de la musique de chambre et du partage musical.

Chaque pièce peut bien sûr être jouée en classe mais également à l'occasion d'auditions, concerts, examens ou concours. Ce recueil, qui vient enrichir le répertoire du duo pour les jeunes musiciens, les aidera sans aucun doute à franchir très agréablement une nouvelle étape dans leur parcours musical.

Tutti Fluti est disponible à la vente :

à la Flûte de Pan, Di Arrezzo, Diam's et tous les magasins de partitions

Règlement

1. A l'occasion du festival Nancy Percute, P.A.S.France organise un Concours de xylophone, vibraphone et duo flûte traversière-percussion le 30 mars 2014 au Conservatoire à Rayonnement Régional du Grand Nancy.
2. Ce concours s'adresse pour la catégorie xylophone aux jeunes instrumentistes de moins de 14 ans répartis en trois catégories de niveaux : Débutant (1ère et 2ème années), Préparatoire (3ème et 4ème années) et Confirmé (5ème et 6ème années) et aux jeunes instrumentistes de moins de 16 ans pour les catégories vibraphone et duo flûte traversière et percussion
3. Le jury est composé de professeurs de percussion, de flûte traversière et de directeurs de conservatoires. Il est souverain et ses décisions sont sans appel.
4. Le concours se déroulera en deux épreuves publiques : Qualification (dès 9h30 heures) et Finale (dès 15h30 heures). Les résultats sont communiqués à la fin de chaque épreuve. Le programme des épreuves figure en annexe du présent règlement. La photocopie de partition étant interdite, les candidats sont tenus de jouer avec les partitions originales.
5. Les inscriptions au concours doivent être effectuées avant le 3 mars 2013 au moyen du bulletin d'inscription ou sur papier libre comportant les mêmes renseignements : nom, prénom, date de naissance, adresse, téléphone, e-mail, nom de l'établissement fréquenté, catégorie(s) d'inscription, programme choisi et accompagnateur. Chaque demande d'inscription doit être signée par le représentant légal du candidat, validée par l'établissement dans lequel il étudie et accompagnée d'un certificat de cet établissement indiquant le niveau instrumental du candidat et le nombre d'années d'études effectuées, ainsi que du règlement du droit d'inscription (par chèque ou virement uniquement).
6. Les frais d'inscription (non remboursables) s'élèvent 20 euros par candidat et par catégorie. Ils comprennent l'accès public au concours pour deux personnes, dans la limite des places disponibles.
7. Le nombre maximum de candidats est fixé à 70 pour l'ensemble du concours. Les inscriptions seront traitées dans leur ordre d'arrivée.
8. L'organisation du Concours ne prend pas en charge les frais de voyage ni de séjour des candidats. Cependant, une information pourra être donnée aux candidats, notamment pour ce qui concerne l'hébergement.
9. L'organisation du Concours met à disposition les instruments nécessaires pour concourir. Les candidats ne pourront pas utiliser leur instrument personnel.
10. L'organisation du Concours met à disposition des candidats les accompagnateurs nécessaires (piano et clavier de percussion), chaque candidat pouvant cependant concourir avec son propre accompagnateur. Cette information doit être précisée sur le bulletin d'inscription.
11. Le Concours est doté de récompenses et prix offerts par la Percussive Arts Society et des donateurs privés.
12. Les lauréats doivent être présents pour recevoir prix et récompenses. Dans le cas contraire, ceux-ci resteront acquis à l'organisation du Concours. La cérémonie de remise des Prix aura lieu le Dimanche 30 mars 2013 à l'issue de l'épreuve Finale.

